Fédération Franc	çaise de Handball			nose	SIER DE DEMANDE	D'ADHESION	
				D000	SIER DE DEMANDE	DADITECTOR	
Saison	Numéro de lic	ence : 44	027	1		I F	(emplacement réservé à la ligue)
2014-2015	Ligue	Comité	Club Se	xe	Adhérent		
Club:	ANIDDALL						
CJ BOUGUENAIS H	ANDBALL						
FICHE DE	E RENSEIGNEME	NT					
L'adhérent(e) vérifie, co	omplète ou corrige les données p	résentes, fait remplir le	certificat médical par un médecin	puis remet le dos	sier à son club, qui le valide et l'	'enregistre avant de le trar	smettre à la ligue pour qualification.
Titre:	Nom de famille :				Nom d'usage :		
∟ M.	Prénom :				Nationalité :		
Mme	rienom.				Nadonante.		
	Né(e) le :	Ville de naissance :			Dép. naissance :	Pays de Naissance :	
Latéralité :	Adresse:				Coordonnées		
Droitier	T				tél. domicile :		
Gaucher					tél. bureau :		
Ambidextre					portable :		
Taille (en cm) :	CP:	Ville :					
	Pays :				Email:		
	Pays .				EMall .		
le ne souhaite	nas que mes coordonnées	noctales nuissent â	ètre cédées à des partenaire	e commercial	- IV		
=			partenaires commerciaux. (ement aux communications	fédérales)
Je soussigné(e), certifie	sur l'honneur l'exactitude des	J'atteste être informé(e	e) que la FFHB, la ligue et/ou le co	mité dont je relève	e peuvent être amenés, dans le s	trict cadre de la promotion	et du développement du handball, à utiliser
présente la souscription d' les dommages corporels peut m'exposer. Si je n assurance de personnes, j • de la possibilité de sous à titre individuel, une de d'assurance. • des différents tarifs de lic la présente saison sportive La présente demande imp aux statuts et règlements de	crire directement auprès de MMA, es deux options complémentaires cence appliqués par la FFHB pour e. plique l'adhésion pleine et entière de la FFHB	l'agence française de nécessitant une techn connaissance qu'un re Signature de l'adhén	lutte contre le dopage (AFLD) ou ique invasive (prise de sang, prélè fus de se soumettre à un contrôle es	missionné par la f vement de phanèn t susceptible d'ent	iédération internationale de handt es) lors d'un contrôle antidopage rainer des sanctions disciplinaires Si mineur ou p	all (IHF), dûment mandaté sur ledit enfant mineur ou (au minimum 2 ans de susp rotégé : signature des p	arents ou du représentant légal
SITUATIO	ON ADMINISTRA	TIVE				à vérifier e	t compléter par le clubil
Renouvellemen	nt Création	Mutation	Si mutation, indicateur :	N	lom, signature et tampon	du club	
Licence demandée :			□ A □ B □				
☐ Joueur☐ Blanche joueur	☐ Dirigean☐ Jeune di		Autre(s) qualité(s) éventuelle Entraineur	(s): Arbitre			
Corpo	☐ Blanche		En cas de mutation, si l'option proposée dans Gest'Hand dans				
Avenir	Loisir		de création de licence, alors co lique avant de poursuivre.	ntacter votre	e: / /		
			.3				
ENREGIST	REMENT PAR L	A LIGUE RE	GIONALE				réservé à la lique
Cacheto	de la Poste :	Dat	te de Qualification :		Visa de la ligue :		
	<u> </u>			_			
Fédération Fra	ançaise de Handball - 62 ru	e Gabriel Péri ¤ 942	57 Gentilly Cedex • France -	(T) 01 46 15 (03 55 - (F) 01 46 15 03 60	- ffhb@handball-franc	e.eu - www.ff-handball.org
CERTIFICA	T MEDICAL					A faire	
CERTIFICAT Obligatoire pour les li	I MEDICAL icences « Joueur », « Corpo	». « Blanche Joueur)	». « Loisir » et« Avenir »				remplir par un médecin ECRIRE EN MAJUSCULE, SVP.
		, v Diarrono 3 ododr v					
Je sou	ıssigné(e), docteur						
certifie avo	oir examiné ce jour	M Mme (*)					
	né(e) le						
dont les donné	es morphologiques	sont les suivar	ntes :				
	Taille =	m	cm Poids	=	kg		
et ii avoir dece	eie aucune contre-in	uication a la p	ratique du handball	en competi	tion ou en loisir.		
Date :				Signatur	e et tampon du médecin 🗲		



Résumé des garanties accordées aux licenciés de la Fédération Française de Handball

Contrat MMA: N° 114 246 500



Pour quelles activités ? La pratique et l'enseignement du handball et de ses activités dérivées, connexes et complémentaires , les réunions, assemblées, les manifestations culturelles, récréatives, l'administration des structures, etc., ainsi que les déplacements relatifs à ces activités.

Pour qui ? Les associations sportives affilièes et sociétés sportives, comités, l'gues et fédération et tous les licenciés de la FFHB (sous réserve des garanties spécifiques à chaque calégorie).



Franchises

Option 2

Option 3

Néant

≥ 16 ans : 45 000 € < 16 ans : 7 500 €

≥ 16 ans : 30 000 € < 16 ans : 7 500 €

< 16 ans : 7 500 € ≥ 16 ans : 15 000 €

Garanties de base

MONTANT DES GARANTIES

2.2/ ACCIDENTS CORPORELS

120 000 €

9 000 09

Invalidité permanente

Décès

(IPP selon %)

IPP ≥ 5%

80 000 €

Neant

prestations éventuelles d'un régime de sécurité sociale sous déduction des 300% du tarif conventionnel de la

200% du tarif conventionnel de la securité sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime

200% du larif conventiannel de la securité sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime prevoyance

de prévoyance

de prévoyance

chirurgicaux/médicaux

Hospitalisation

Frais de traitement/ pharmaceutiques/ Neant

Prise en charge intégrale du fodait hospitalier

30 €/ jour, maxi 30 jours

Chambre particulière

Néant

450 € par den! maxi 5 dents

300 € par dent * maxi 5 dents

300 € par dent maxi 5 dents

Soins deniaires

et prothèses

200 €

Frais non remboursable prescrit

médicalement

400 €

250€

500€

Frais de rattrapage scolaire

Prothèse auditive

Bris de lunemes

Frais de redoublement /

reconversion

. ∌ 000 €

Néant

1 500 € * . ∌ 009

30 € par licencié et par jour avec un maximum de 365 jours

3 000 €

5 jours

Néant

Néant

(perte de salaire justifiée)

(perte de salaire justifiée)

365 jours

ZEANT

Indemnités journalières

iours

80 €/TTC/An

40 €/TTC/An

voir ci-confre

du 01/07/14 au 30/06/15

30 € par jour avec un maximum de 60 € par jour avec un maximum de 365

A <u>quoi sert le contrat</u>? Il s'ogit d'une assurance multirisque qui couvre : * les accidents corporets (individuette accident) et l'assistance

la responsabilité Civile des assurés

la responsabilité Civile personnelle des dirigeants et la défense pènale du dirigeant,

les dommages aux véhicules des transporteurs bénévoles (licenciés ou non) et dirigeants, sous certaines

Ou ? Ce contrat produit ses effets dans le monde entier.

1/ RESPONSABILITE CIVILE (obligatoire)

	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	15 000 000 € par sinistre	Néant
dont dommages matériels et immatériels consécutifs	10 000 000 € par sinistre	Néant
dont domnages immatériels non consécutifs	2000 000 € par an d'assurance	i 500 € par sinistre
don) afteintes à l'environnement	1 500 000 € par sinistre et par an	750 €
Protection juridique (recours et défense)	30 200 €	Néant
Tarifs Assurance Responsabilité Civile 0,80 € TTC: licence + 16 ans, licence carporative, licence loisir + 16 ans 0,30 € TTC: licence 9 à 16 ans, licence dirigeant, licence avenir 0,05 € TTC: licence - 9 ans, licence évènementielle (prise en charge FFHB)), licence loisir + 16 ans licence avenir lle (prise en charge FFHB	(

2/ AUTRES GARANTIES (facultatives)

2.1/ assistance voyage en cas d'accident ou maladie (franchise 50km, durée maxi : 1 mois)

1) Frais de transport : Frais réels

2) Soins médicaux à l'étranger : 10 000 €

3) Rapatriement ou transport sanitaire : Frais réels

4) Retour prématuré : Frais réels

5) Transport et rapatriement du corps : Frais réels

7) Transport d'un membre de la famille : Frais réels-frais d'hôtel 31 €/jour{maxi 10 jours) 6) Retour des autres personnes : Frais réels

8) Caution pénale : 7 490 🤅

TARIFS ASSURANCE - Garanties de base du 01/07/14 au 30/06/15 (Assistance incluse) 3,05 € TTC : Assurance licence + 16 ans, licence corparative, licence loisir.

1,15 € TTC : Assurance licence 9 à 16 ans, licences dirigeant , licence avenir.

0,15 € TTC : Assurance licence - 9 ans, licence événementielle(prise en charge FFHB).

La non souscription par un licencié au contrat d'assurance collectif souscrit par la FFHB en faveur de ses adhérents doit intervenir lors de l'établissement de la licence dans les conditions prévues par l'orticle 30,3 des Règlements Généroux."

Déclarations de sinistre, compléments d'informations : consulter www.ff-handball.org ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS; AUTOMISSION: CONSULTER MMA

après intervention sécurité sociale et mutuelles ** après application du chapitre 12 de la CCNS. RENSEIGNEMENTS :

MMA COSNE COURS SUR LOIRE 19, Square Gambon

Tél: 03 86 28 20 74 (suivi contrat) et 03 88 11 70 08 ou 70 21 (suivi accident) 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

MMA ASSISTANCE ASSISTANCE:

Document non contractuel qui ne peut en aucun cas engager la responsabilité de la FFHB et de MMA